



Mairie de La Brée Les Bains

## LISTE DES DELIBERATIONS

### Conseil Municipal du 24 mai 2023

Convoqué le 17 mai 2023 et réuni dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe CHERVRIER, Le Maire.

N°	Sujet	Décision
	Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 12 avril 2023	<i>Unanimité</i>
1	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – OPÉRATION EXTENSION DU CIMETIÈRE COMMUNAL Approbation du projet et son plan de financement	<i>Unanimité</i>
2	COMMANDE PUBLIQUE – Frais d'hébergement saison 2023 pour les Maîtres-Nageurs Sauveteurs : autorisation d'inscrire la dépense sur les lignes budgétaires de la Commune	<i>Unanimité</i>
3	DOMAINE ET PATRIMOINE – Signature de la convention partenariale pour l'animation des activités estivales de Volley-ball, sur la grande plage de La Brée-Les-Bains avec Mme Myriam ALAGUERATEGUY représentante de l'association Oléron Volley-Ball, pour la saison 2023	<i>Unanimité</i>
4	DOMAINE ET PATRIMOINE – CAMPING – Gratuité de deux emplacements au camping pour l'hébergement des saisonniers du camping et de la commune saison 2023	<i>Unanimité</i>
5	DOMAINE ET PATRIMOINE – CAMPING – Gratuité de trois emplacements au camping pour l'hébergement des animateurs du club de plage « Les Petits Goélands » saison 2023	<i>Unanimité</i>
6	DOMAINES DE COMPETENCES – Transfert au SDEER de la compétence « infrastructure de recharge de véhicules électriques (IRVE) »	<i>Unanimité</i>
7	FINANCES LOCALES – Budget Camping – Décision modificative n°1 du budget annexe	<i>Unanimité</i>
8	FINANCES LOCALES – Budget Communal – Décision modificative n°1 du budget principal	<i>Unanimité</i>
9	PERSONNEL TERRITORIAL – Modification du régime indemnitaire du cadre d'emploi de police municipale	<i>Unanimité</i>
10	URBANISME – Document PLU – Choix du bureau d'études pour l'élaboration de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme	<i>Prend acte</i>

Décisions du Maire : 7 Décisions (n°02 à 08)

Affiché le : 26 MAI 2023

Le Maire,  
Philippe CHERVRIER

Les règles de publicité des actes des communes sont modifiées depuis de juillet 2022 L'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et le décret d'application qui s'en est suivi

#### Liste des délibérations

L'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales prévoit que dans un délai d'une semaine, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe.